D) OPT: Représentation schématique de la procédure

Est-ce que j'ai suivi un cours post-grade au niveau universitaire dans le domaine de la santé ou une formation continue de la liste positive Ergothérapie? (10 crédits ECTS ou min. 200 lecons) ?

(Remarque: Si votre formation continue comprend un minimum de 200 leçons, n'a pas été offerte par un HES ou université, mais qu'elle ne figure pas sur la liste positive Ergothérapie, mentionnez le nombre exact de leçons, le nom de l'institution et l'attestation auprès de la Commission paritaire OPT. Cette dernière examinera si elle peut demander que la formation en question soit incluse dans la liste positive Ergothérapie de l'OFFT. Dans un tel cas, la liste complétée doit être à nouveau approuvée par l'OdASanté et l'OFFT).

